



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 janvier 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 janvier 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à partir de la question n° 6), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir de la question n° 5), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Sylvie WANLIN.

Absents : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (à partir de la question n° 22), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 22), Mme Mina SEBBAH à M. Pascal BONNET.

OBJET : 31 - Projet Urbain des Prés de Vaux - Site des anciennes usines Rhodiacéta - Avenant n° 2 à la convention avec T25 de portage des bâtiments ex-TEREVA

Projet urbain des Prés de Vaux
Site des anciennes usines Rhodiacéta
Avenant n° 2 à la convention avec T25 de portage
des bâtiments ex-TEREVA

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	09/01/2019	Favorable unanime

En date du 2 décembre 2013, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à céder les biens ex-TEREVA, devenus propriété de la Ville de Besançon dans le cadre du projet urbain des Prés de Vaux, et à confier leur gestion à la SPL Territoire 25 dans les conditions de la convention de portage signée le 12 février 2014.

Cette convention prévoit notamment le portage du bien par la SPL jusqu'à la rétrocession à la Ville de Besançon ou à tout opérateur désigné par elle à l'échéance de la convention.

La durée initiale étant de 4 ans, la convention prévoyait une fin de portage au 13 février 2018 (article 3).

Par délibération du 22 juin 2017, le Conseil Municipal s'est prononcé, en accord avec la SPL Territoire 25, pour la prolongation de ce portage pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 11 février 2019 (avenant n° 1).

Les bâtiments ex-TEREVA sont aujourd'hui déconstruits conformément au calendrier prévisionnel du projet de réaménagement du site des Prés de Vaux.

Afin de prioriser les investissements financiers pour l'aménagement du parc en vue de son ouverture au public à l'été 2019, il est proposé de prolonger ce portage pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 février 2024. La rémunération de la SPL reste fixée à 6 000 € HT /an.

Un avenant n° 2 à la convention de portage est proposé en ce sens.

M. BODIN (2), élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- **d'approuver la prolongation de 5 années du portage des biens ex-TEREVA par la SPL Territoire 25,**
- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de portage ou tout autre document utile à l'application de la présente délibération.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2



Pour extrait conforme,
 Pour le Maire,
 La Première Adjointe

Danielle DARD.